



En Saône-et-Loire, un peu moins de la moitié des communes sont propriétaires d'une forêt. Durant leur mandat, **les élus** assurent un **rôle essentiel d'intérêt général** dans la gestion de ce patrimoine. De plus en plus **sollicités** et devant faire face à des **difficultés croissantes** (évolution climatique, crises sanitaires en forêt, dépendance budgétaire aux recettes forestières, tension avec les usagers de la forêt, etc.), ils ont **besoin de conseils, d'appui et d'une représentation forte**.

## L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES, quels services pour les adhérents ?

- > **Un rôle syndical** pour défendre les communes propriétaires de forêt. Les mobilisations passées ont été essentielles pour éviter aux communes des charges supplémentaires et maintenir le service public forestier.
- > **Des formations gratuites** pour faciliter les décisions des conseils municipaux (aménagement forestier, commercialisation des bois, travaux en forêt, etc.) et le dialogue entre élus et représentants de l'ONF.
- > **Une analyse cadastrale** pour identifier les biens sans maître, les intégrer au domaine forestier, constituer des réserves foncières, réduire le morcellement de la forêt privée, etc.
- > **Un kit** pour organiser **l'affouage** (délibérations, règlements, rôle, engagement des bénéficiaires, autorisation du maire, etc.).
- > **Un espace en ligne « guides et outils »** ([www.coforbfc.fr](http://www.coforbfc.fr)) pour accéder à des délibérations, arrêtés, courriers, etc.
- > **Des plaquettes d'information** sur le bois dans la construction, sur la forêt et le bois dans le développement territorial et la transition écologique, sur la commercialisation, etc.
- > **Des lettres d'information** nationale, régionale et départementale pour suivre les actualités du réseau des Communes forestières.
- > **Un service de question en ligne**.

## SON ADHÉSION, combien coûte-t-elle ?

La cotisation est **individualisée** pour chaque commune. En Saône-et-Loire, son calcul repose sur la recette moyenne de ventes de bois sur les 3 années précédente. Son montant s'échelonne de 90 € à 685 €.

## LES ACTIONS À VENIR en 2026 ?

> **Former les élus** : 2 formations seront proposées : « *élus forêt bois : l'essentiel pour agir* » et « *l'aménagement forestier en période de crise* ».

> **Visiter des entreprises** : des petits déjeuners de la contractualisation seront organisés avec des scieries.

> **Diffuser l'exposition** sur les forêts publiques face aux changements climatiques dans plusieurs territoires.

> **Créer des Forêts pédagogiques** pour faire découvrir la forêt aux scolaires (programme « Dans 1 000 communes la forêt fait école »).

> **Coopérer avec les territoires** : partager l'espace forestier, construire des bâtiments publics en bois local, organiser la filière bois énergie, animer les commissions forêt, améliorer le foncier forestier etc.

## COMMUNES FORESTIÈRES SAÔNE-ET-LOIRE, qui sont les membres de son conseil d'administration ?

### Président

Jacques HUMBERT (Conseiller municipal de Boyer)

### Vice-Président

François BONNETAIN (Vice-Président de la Communauté de Communes du Clunisois)

### Trésorier

Daniel GALLUCHOT (Conseiller municipal de Lacrost)

### Secrétaire

Didier RAVET (Conseiller municipal de Sennecey-le-Grand)

### Administrateurs

Vincent CHAUVET (Maire d'Autun)

Adrien DRIESSEN (Conseiller municipal à Burzy)

Pierre GAUDILLIERE (Adjoint à Sennecey-le-Grand)

Sébastien GUILLOT (Vice-Président du SIGF Fontaines et Farges)

Benoît LABORDE (Conseiller municipal à Messey-sur-Grosne)

Marcel OHNET (Adjoint à Ouroux-sur-Saône)

Pierre PHILIPPON (Adjoint à Champagny-sous-Uxelles)

Plus l'association comptera d'adhérents,  
plus elle pèsera. Alors rejoignez-nous !



**Cliquez ici**

### Communes forestières Saône-et-Loire

Secrétariat : 2 rue de Pavigny 39000 LONS-LE-SAUNIER

Contact technique : Lucas REYNIER • 07 89 51 28 02

saone-et-loire@communesforestieres.org • [communesforestieres-bourgognefranchecomte.fr](http://communesforestieres-bourgognefranchecomte.fr)